



NOUVEAUX MAIRES 2026 :

Vos repères pour agir en matière de sécurité civile

9. Le maire et la formation à la gestion de crise

En tant que maire, vous êtes en première ligne face aux situations de crise. Pour vous accompagner dans cette responsabilité, **le SDIS 42, en partenariat avec l'Association des maires de la Loire (AMF 42), propose des formations gratuites dédiées aux élus.**

Pourquoi se former ?

Dans un contexte où les crises (climatiques, sanitaires, technologiques...) sont plus fréquentes et plus complexes, il est essentiel d'être préparé pour :

- réagir rapidement et efficacement ;
- prendre les bonnes décisions ;
- coordonner les acteurs mobilisés.

Les objectifs de la formation :

Ces formations vous permettent de :

- mieux connaître les risques présents sur votre commune ;
- identifier vos interlocuteurs clés (sapeurs-pompiers, gendarmerie, police, SAMU...);
- détecter une situation de crise et déclencher les bons dispositifs (notamment le PCS) ;
- gérer l'imprévu et prendre des décisions adaptées ;
- organiser le retour à la normale après l'événement.

D'une durée d'environ 4 heures, cette formation repose sur une approche :

- interactive et participative ;
- basée sur un exercice immersif (type "serious game") ;
- construite à partir de scénarios réalistes, proches des situations que vous pourriez rencontrer.

Les participants sont placés en situation de crise et amenés à réfléchir collectivement, prendre des décisions et coordonner leurs actions, comme dans la réalité.

Un outil opérationnel pour votre mandat

Cette formation vous permet de :

- gagner en réactivité et en sérénité face aux crises ;
- mieux utiliser votre plan communal de sauvegarde (PCS) ;
- renforcer la coordination avec les services de secours.



À retenir

Se former à la gestion de crise, c'est se préparer à protéger efficacement sa population le jour où l'événement survient.